

## **DESTINATAIRES : À tous les membres du personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : 7 février 2024**

## **OBJET : Nouvelle trajectoire numérique – demande d'évaluation ergonomique**

Dans une démarche d'amélioration continue de nos services, le Service de la prévention, santé et sécurité au travail (SPSST) a repensé la façon dont nous abordons l'ergonomie de nos postes et espaces de travail. Parmi les changements significatifs apportés figure l'introduction de formulaires électroniques pour soumettre vos demandes. Cette transition vers le numérique a pour objectif d'optimiser l'efficacité, le suivi et la gestion globale des demandes.

Depuis le 5 février, les formulaires papier ne sont plus acceptés. Désormais, votre gestionnaire sera responsable de compléter électroniquement le formulaire de *Demande d'évaluation ergonomique*. Vous êtes donc invités à vous référer à celui-ci pour initier le processus. Une fois le formulaire réceptionné, vous serez invités à compléter une collecte d'informations afin de préciser vos besoins spécifiques. La demande sera prise en charge par le SPSST seulement à la réception des deux formulaires complétés.

Nous vous encourageons également à explorer la section « Ergonomie » sous la rubrique « [Risque en milieu de travail](#) » de l'Intranet. Vous y découvrirez une mise à jour des informations ainsi que l'ajout de plusieurs outils, dont un [catalogue de produits autorisés en ergonomie](#).

Avant de solliciter votre gestionnaire pour une évaluation ergonomique, veuillez noter les points suivants :

- Une évaluation ergonomique n'est pas nécessaire avant l'achat d'un équipement ergonomique. Référez-vous au catalogue de produits autorisés.
- Pour les besoins liés à votre chaise, utilisez les ressources disponibles. Le SPSST n'offre pas le service d'ajustement d'une chaise.
- L'attestation de la formation ENA sur le « travail de bureau : Ergonomie et bien-être physique » est requise pour toute demande d'évaluation.
- Une évaluation ergonomique d'un poste de travail ne s'effectue pas systématiquement en présentiel.

Nous sommes convaincus que cette transition vers la soumission en ligne facilitera le processus de gestion des demandes. Merci pour votre adaptabilité pendant cette période de changement.

Ensemble, agissons en prévention!

« Signature autorisée »

Marie-Claude Gilbert

Chef de service par intérim

Prévention, santé et sécurité au travail

*Contenu et diffusion approuvés par : Josée Soucy, Directrice des ressources humaines*